

HCA10-INF3

XXXIII RCTA
Document de travail
IP
Point de l'ordre du
jour : 4
OHI
Original : anglais

**RAPPORT DE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (OHI)
SUR LA « COOPERATION EN MATIERE DE LEVES HYDROGRAPHIQUES ET DE
CARTOGRAPHIE DANS LES EAUX ANTARCTIQUES**

Introduction

C'est par le biais de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) que l'Organisation hydrographique internationale (OHI) joue un rôle important dans la contribution à la sauvegarde de la vie humaine en mer ainsi qu'à la protection du milieu marin dans l'Antarctique. Ce rapport fournit un résumé succinct des principales activités de coordination effectuées depuis la dernière RCTA, du statut des levés hydrographiques et de la production de cartes marines des eaux antarctiques, en même temps que des conclusions et recommandations.

L'OHI réitère sa volonté de continuer à travailler en relation étroite avec le système du Traité sur l'Antarctique et avec d'autres organisations internationales pertinentes afin d'améliorer la sauvegarde de la vie humaine en mer, la sécurité de la navigation, et pour renforcer sa contribution aux efforts visant à assurer la protection de l'environnement marin et la recherche scientifique marine dans l'Antarctique.

1.- Principales activités de coordination

1.1 Séminaire sur l'hydrographie dans le cadre de la réunion annuelle du COMNAP.

C'est au nom de l'OHI que la CHA a participé à l'Assemblée annuelle du COMNAP qui s'est tenue à Punta Arenas, Chili, en août 2009 et a organisé un séminaire sur « l'importance des activités hydrographiques dans l'Antarctique ».

Vingt-six membres du COMNAP étaient présents avec plus de 150 délégués en tout. Quatre organisations internationales étaient également représentées et le président de la CHA et directeur du BHI, le capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA, représentait l'OHI ainsi que le contre-amiral Ian MONCRIEFF et le capitaine de frégate Enrique SILVA, qui représentaient respectivement le Royaume-Uni et le Chili à la CHA.

L'objectif du séminaire était de développer la prise de conscience au niveau opérationnel de l'importance des activités hydrographiques en Antarctique, pour aboutir à une meilleure compréhension au sein du COMNAP des risques existants liés à l'état actuel de la cartographie dans la région et d'explorer les différentes manières d'améliorer conjointement la situation.

Deux initiatives concrètes ont été proposées et acceptées par le COMNAP; l'une consiste à mettre en pratique le "formulaire de l'OHI pour le recueil et la soumission des données hydrographiques" et l'autre à examiner et à fournir des commentaires à la CHA sur la liste de priorités hydrographiques actuelle, préparée par la Commission.

1.2 9^{ème} Réunion de la Commission hydrographique de l'OHI sur l'Antarctique

Cette réunion s'est déroulée au Cap, Afrique du Sud, du 12 au 14 octobre 2009. Douze Etats membres de la CHA (Australie, Brésil, Chili, France, Allemagne, Nouvelle-Zélande,

Norvège, République de Corée, Afrique du Sud, Espagne, Royaume-Uni et Venezuela) y étaient représentés ainsi que des observateurs du COMNAP, de l'IAATO, de la GEBCO/de l'IBCSO et du DEAT sud-africain. Au total, 25 délégués étaient présents. La République de Corée et le Venezuela ont été accueillis en leur qualité de nouveaux membres de la CHA, ce qui a porté le nombre total de membres à 23.

La Commission a révisé la liste d'actions convenues à la dernière réunion de la CHA et a décidé et a décidé de nommer le Dr. SCHENKE (Allemagne) en tant que représentant de la CHA pour la carte bathymétrique internationale de l'Océan austral afin d'améliorer la coordination avec la communauté scientifique ; de coordonner la visite des hydrographes d'Argentine, du Chili et de la Nouvelle-Zélande avec au moins un navire de l'IAATO en route vers l'Antarctique (lors d'une escale) ; de fournir des conseils sur le recueil et la restitution des données hydrographiques, pour s'assurer que les données collectées peuvent être utilisées à des fins cartographiques.

Le secrétariat de la RCTA, le COMNAP, l'IAATO et le SCAR ont soumis des rapports à l'examen de la CHA. Cette dernière souhaite remercier les organisations internationales pour leur coopération et leur collaboration, ainsi que pour les travaux conjoints en cours. Les résultats des discussions tenues ont été d'une part l'opportunité de traiter de questions environnementales et scientifiques en plus des questions de sécurité de la navigation et d'autre part que les membres de la CHA intéressés par l'utilisation de bâtiments de l'IAATO soient en coordination directe avec l'IAATO.

La Commission a examiné le statut des levés hydrographiques et de la production de cartes marines dont les détails sont fournis à la section 2 du présent rapport.

Par ailleurs, des discussions ont été tenues sur la manière dont la CHA pourrait contribuer à la réunion d'experts du Traité sur l'Antarctique (ATME) chargée d'examiner les questions relatives au tourisme de croisière dans la zone du Traité sur l'Antarctique (Nouvelle-Zélande, décembre 2009) ; les détails sont fournis à la section 1.3 du présent rapport.

Enfin, la Commission a décidé d'accepter la proposition du RU d'organiser la 10^{ème} CHA à Cambridge, du 20 au 22 septembre 2010.

1.3 Réunion d'experts du Traité sur l'Antarctique (ATME)

Conformément à la Décision 7 (2009), l'ATME sur la gestion du tourisme de croisière dans la zone du Traité sur l'Antarctique s'est déroulée à Wellington, Nouvelle-Zélande, du 9 au 11 décembre 2009. L'OHI y était représentée par le capitaine de vaisseau GORZIGLIA, président de la CHA et Directeur du BHI.

L'OHI a fait deux présentations. La première soumission portait sur le rôle de l'OHI et sur les travaux entrepris à ce jour par la CHA. La seconde traitait de la coopération entretenue entre la RCTA et l'OHI. La réunion a accepté de continuer à inviter la CHA de l'OHI aux réunions annuelles de la RTCA, et le cas échéant, d'être représentée aux réunions CHA de l'OHI.

Par ailleurs, le directeur du SH néo-zélandais a soumis un document de travail fournissant le détail des activités hydro-cartographiques que la Nouvelle-Zélande a effectué.

Deux des recommandations adoptées par la réunion des experts étaient directement liées à l'OHI. Le texte en est le suivant (traduction non officielle du BHI):

- a) *Que les parties au Traité sur l'Antarctique continuent de fournir des informations en matière de levés hydrographiques et de cartographie et envisagent d'avertir les navires qui ont l'intention de circuler dans la zone du Traité sur l'Antarctique que de nombreuses zones n'ont pas été hydrographiées selon les normes modernes ;*
- b) *Que la CHA de l'OHI continue d'être invitée aux RCTA annuelles afin de rendre compte de l'état des levés hydrographiques et de la production cartographique dans les eaux antarctiques. Les parties sont également convenues que, le cas échéant, la RCTA serait représentée aux réunions de la CHA de l'OHI. Lorsqu'une réunion de la CHA de l'OHI doit se tenir dans un pays qui est également partie consultative, alors cette dernière devrait envisager de participer aux réunions de la CHA.*

2.- Etat des levés hydrographiques et de la production de cartes marines

2.1 Levés hydrographiques

Sur les 15 rapports nationaux présentés lors de la dernière réunion de la CHA, seuls 7 faisaient part de l'exécution de levés hydrographiques systématiques, au cours de la saison 2008/2009. Aucune évaluation n'a encore été faite pour la saison 2009/2010.

Etant donné que ces levés sont associés à une carte INT spécifique, nous pouvons anticiper une amélioration de la disponibilité des données pour la production de nouvelles cartes. Toutefois la Commission est pleinement consciente qu'il est urgent d'accorder une priorité élevée aux activités hydrographiques comme « seul moyen » d'assurer la production de cartes INT, en temps opportun.

Il est attendu qu'avec la mise en service de nouveaux bâtiments hydrographiques et l'installation de nouveaux équipements à bord des bâtiments de levés hydrographiques, on disposera, dans un futur proche, de meilleures capacités d'exécution de levés dans l'Antarctique.

La contribution des navires de l'IAATO et d'autres navires d'opportunité à la collecte de données hydrographiques devrait être évaluée lors de la prochaine réunion de la CHA. Pour le moment, aucune information ne tend à indiquer que des équipes hydrographiques spécifiques ont tiré parti de la possibilité d'embarquer à bord de navires de l'IAATO, en raison de la complexité de la coordination et du ratio coût/avantage douteux.

La résolution 5 (2008) recommandait que les parties du Traité sur l'Antarctique éclaircissent avec la CHA, les besoins en matière de collecte de données hydrographiques de qualité suffisante pour être utilisée dans l'élaboration de cartes électroniques de navigation, et identifient les zones de priorité pour la collecte de données hydrographiques et bathymétriques supplémentaires. La RCTA doit savoir que le formulaire de recueil et de restitution des données hydrographiques de l'OHI, inclus dans l'Annexe B à ce rapport, fournit les exigences minimums qu'il faut respecter en matière de données hydrographiques afin de pouvoir envisager leur utilisation à des fins cartographiques.

Le groupe de travail de la CHA chargé de l'établissement des priorités en matière de levés hydrographiques, en coopération avec le COMNAP et l'IAATO continuera d'exécuter son

mandat et de préparer des graphiques qui reflètent l'état des levés hydrographiques, dans la liste succincte des zones prioritaires et des cartes INT associées.

2.2 Production de cartes marines.

La situation relative à la production de cartes est communiquée en détail dans l'Annexe C. Le plan de cartes INT inclut 102 cartes et 67 cartes INT ont été produites ou seront finalisées en 2010.

La résolution 5 (2008) recommande de coopérer avec la CHA afin d'améliorer les levés hydrographiques et la cartographie dans la région Antarctique et de s'efforcer de trouver des ressources supplémentaires en vue de l'amélioration des levés hydrographiques et de la cartographie dans la région Antarctique.

Il est évident qu'il existe aujourd'hui une volonté de faire progresser la production de nouvelles cartes INT. Ce sentiment doit se traduire par un accroissement concret de la priorité qu'accordent les gouvernements à l'exécution de levés hydrographiques et à l'attribution de ressources pour la production de cartes marines.

En ce qui concerne la production d'ENC, la Commission confirme que les petites et moyennes échelles ont été acceptées. Le plan à grandes échelles est à l'examen. Il a été convenu que les producteurs d'ENC devraient être ceux des cartes INT correspondantes. La Commission tient à féliciter les pays suivants pour les progrès accomplis en matière de production d'ENC : Australie, Brésil, Chili, France, Allemagne, Italie, Norvège et RU. Quatorze cartes de vue d'ensemble, 6 côtières, 9 des approches, 10 portuaires et une ENC d'accostage sont disponibles. Trente-cinq autres sont en cours de production.

3.- Conclusion

1.- L'OHI/la CHA reconnaissent la coopération et la contribution qu'elles reçoivent de plusieurs organisations internationales pour faire progresser les levés hydrographiques et de la production de cartes marines des eaux antarctiques, en soutenant la protection de l'environnement marin et la recherche scientifique marine. Il est prévu que la RCTA fournira prochainement à la CHA ses points de vue en ce qui concerne l'identification des zones de priorité pour le recueil de données hydrographiques et bathymétriques supplémentaires.

2.- En dépit de la volonté exprimée par les représentants du TA lors de différentes réunions, les levés hydrographiques et la production de cartes marines dans l'Antarctique n'ont pas, dans la pratique, la priorité requise. L'OHI/la CHA sont préoccupées par la progression extrêmement faible de la couverture en cartes marines d'un environnement marin extrêmement vulnérable.

3.- La contribution attendue des bâtiments d'opportunité ne devrait pas être considérée comme LA solution, mais plutôt comme une opportunité à ne manquer. Le formulaire de recueil et de restitution des données hydrographiques de l'OHI marque un pas en avant important dans ce sens.

4.- Recommendations.

Il est recommandé que la XXXIII^{ème} RCTA :

- 1.- Prenne en compte le rapport de l'OHI.
- 2.- Envisage de communiquer à la CHA l'identification des zones de priorité dans lesquelles les levés hydrographiques et les cartes INT disponibles pourraient soutenir la protection de l'environnement marin et faciliter la recherche scientifique marine.
- 3.- Charge le système du TA d'utiliser le formulaire de recueil et de restitution des données hydrographiques de l'OHI, pour donner suite à la Résolution 5 (2008).

Monaco, Mars 2010.

ANNEXES (EN ANGLAIS UNIQUEMENT) :

- A: HCA Membership Situation.
- B: *IHO Collection and Rendering of Hydrographic Data Form.*
- C: INT Chart Present Production Status (March 2010).